

Temps passé contesté — client Marot

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

112 heures facturées · 34 contestées · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif. Le client, la mission et les heures sont inventés pour la démonstration.

La feuille de temps, confrontée au périmètre de la lettre de mission

Tâche	Heures	Dans le périmètre du 08/01 ?	Livrable et date	Statut
Reporting mensuel (5 mois)	40	Oui	5 tableaux de bord, dernier le 05/05	Incontestable
Révision budgétaire	22	Oui	Budget révisé, 18/04	Incontestable
Comité de gestion (4 séances)	16	Oui	4 comptes rendus	Incontestable
Reprise complète du prévisionnel	34	Non	Prévisionnel refondu, 27/03	Hors périmètre, avenant absent

Tâche	Heures	Dans le périmètre du 08/01 ?	Livrable et date	Statut
Total facturé	112			78 h incontestables

Ce que le dossier contient sur l'extension de périmètre

Pièce	Date	Ce qu'elle établit
Courriel de l'associé au client	12/03	Propose la reprise du prévisionnel et en annonce le principe
Réponse du client	13/03	« allez-y » — accord sur le principe, aucun montant, aucune durée
Avenant signé	—	Absent du dossier
Livrable	27/03	Prévisionnel refondu, remis et accusé

Ce qui part maintenant : Note rectificative de 9 360 € sur les 78 heures incontestables, à la signature de l'associé signataire de la mission.

Ce qui est joint pour la suite : Avenant de périmètre rédigé, régularisant les 34 heures, avec les deux courriels de mars en annexe.

Les 34 heures ne sont ni abandonnées ni réclamées de force : elles sortent du montant réclamé et deviennent une décision de l'associé, prise sur pièces et datée.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.